

**RÉUNION D'EXPERTS SUR LA MISE EN OEUVRE NATIONALE DU DROIT À
L'ALIMENTATION EN AFRIQUE DE L'OUEST**

*Convoquée par le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le Droit à
l'Alimentation, Organisée conjointement avec le Haut-Commissariat aux
Droits de l'Homme (HCDH) et l'Organisation des Nations Unies pour
l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)*

Hôtel ONOMO, Dakar, Sénégal, 13-14 juin 2013

**Discours prononcé par Monsieur Faustin DIATTA, Conseiller Technique, au
nom de son Excellence Monsieur Abdoulaye BALDE, Ministre de l'Agriculture
et de l'Équipement Rural du Sénégal**

**Monsieur le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le Droit à
l'Alimentation ;**

**Monsieur le Représentant Régional Adjoint pour l'Afrique de
l'Ouest de la FAO ;**

**Monsieur le Représentant Régional Adjoint pour l'Afrique de
l'Ouest des Droit de l'Homme ;**

Madame le Fonctionnaire Principal de la FAO à Rome ;

Monsieur le Représentant de la FAO ;

Honorables Députés ;

Mesdames Messieurs les Experts ;

**Mesdames Messieurs les Représentants des Institutions Nationales
de Droits de l'Hommes, de la Société Civile ;**

**Mesdames Messieurs les Directeurs de Services et Chargés de
programmes ;**

C'est pour moi un honneur et un réel plaisir, de présider au nom du Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural, Monsieur Abdoulaye BALDE, la Cérémonie d'ouverture de la réunion d'Experts sur le Droit à l'Alimentation en Afrique de l'Ouest.

Cette importante Rencontre qui nous réunit aujourd'hui à Dakar, est venue à son heure et doit permettre l'échange d'expériences et de leçons tirées en matière de Droit à l'Alimentation dans la Région.

Le Droit à l'Alimentation est un Droit Humain Fondamental, consacré pour la première fois en 1948, à l'Article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, consacré ensuite à l'article 11 du Pacte Internationale relatif aux Droits Économiques, Sociaux et culturels en 1966, avant d'être réaffirmé dans la Déclaration et le Plan d'Action du Sommet Mondial de l'Alimentation en 1996.

MESDAMES ET MESSIEURS,

C'est pourquoi nos Pays doivent appliquer le Droit à l'Alimentation au niveau national, comme le stipule le commentaire général Numéro 12 sur le Droit à l'Alimentation du Comité des Nations Unies sur les Droits Économiques, Sociaux et Culturels, et les lignes directrices volontaires visant à soutenir la réalisation progressive du Droit à une Alimentation adéquate dans le contexte de la Sécurité Alimentaire Nationale.

Le Sénégal, à l'instar de nombreux pays subsahariens, s'est engagé à relever les grands défis liés à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement(OMD), à travers le renforcement des actions prévues dans la Stratégie Nationale de Développement Économique et Sociale(SNDES), le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté(DSRP) de seconde génération, la Stratégie de Croissance Accélérée(SCA) et la Stratégie Nationale de Protection Sociale et de Gestion des Risques et Catastrophes.

A travers la Stratégie Nationale de Protection Sociale et de Gestion des Risques, le Gouvernement du Sénégal vise à réduire l'impact des chocs qui menacent directement la vie des populations notamment les groupes les plus vulnérables. Avec comme objectif d'étendre les instruments de protection sociale en faisant passer le taux de couverture en assurance maladie de 20% à 50% de la population du Sénégal à l'horizon 2015, et en mettant en place un régime de protection sociale qui couvre les risques liés aux calamités pour les ruraux et des régimes qui couvrent les risques pour le secteur informel et artisanal.

L'État du Sénégal a également exprimé sa volonté par la conception d'une Vision à Long Terme traduite par la promulgation en juin 2004 de la LOI d'Orientation Agro-Sylvo-pastorale(LOASP). Cette Loi,

encours de mise en œuvre, fonde la politique de Développement Agro-sylvo-pastorale et repose sur les principes directeurs suivants :

- **Efficacité économique, équité social, durabilité, libéralisation économique, décentralisation, solidarité et subsidiarité, compétitivité sous régionale, marché commun agricole au sein de l'UEMOA et la CEDEAO.**

La LOASP constitue la base de l'élaboration et de la mise en œuvre de Plans et Programmes tels que :

- Le Programme National de Développement Agricole ;
- Le Plan d'Action Forestier du Sénégal ;
- Le Plan National de Développement de l'Élevage ;
- Le Plan d'Action pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture ;
- Le Programme Transversal qui vise entre autre au renforcement du Diapositif National d'Alerte Rapide, de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires.
- La Coordination et Suivi-Évaluation en conformité au Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) qui a fait de la Gouvernance Politique et Économiques la pierre angulaire de sa stratégie, comme le montre son engagement et son adoption du Mécanisme de Revue par les Pairs Africains (MRPAS).

Le Président de la République du Sénégal, son Excellence Monsieur Macky SALL, a pris l'option ferme de faire de l'Agriculture le Moteur de la croissance économique et le principal levier pour assurer le droit à l'alimentation à travers

la sécurité alimentaire et l'autosuffisance en riz à l'horizon 2018.

Au Sénégal, l'Agriculture, constitue la principale activité économique en zone rurale et joue un rôle de premier plan dans l'amélioration de l'Alimentation des populations et la consolidation de la Sécurité Alimentaire.

L'État du Sénégal s'est engagé dans la mise en œuvre du PNIA pour renforcer la productivité agricole et rendre accessible, à moindre coûts, les produits alimentaires.

C'est dans ce sens, qu'un Conseil Présidentiel sur la sécurité alimentaire et la Nutrition est en cours de préparation.

MEDAMES ET MESSIEURS,

Vous conviendrez avec moi, cependant que les efforts nationaux n'auront souvent qu'un impact limité dans la lutte contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire si l'environnement international n'est pas favorable du fait notamment de la flambée des cours mondiaux des produits alimentaires et des distorsions du commerce au niveau international.

C'est pourquoi, le droit à l'alimentation ne sera atteint qu'avec la coopération de toutes les parties prenantes et l'échange d'expériences pour faire face à l'environnement international.

MESDAMES ET MESSIEURS

Pendant deux jours, vous allez réfléchir et échanger sur différents thèmes importants relatifs au Droit à l'alimentation.

Le Gouvernement du Sénégal attend avec beaucoup d'intérêt les conclusions et les recommandations qui seront issues de cette importante réunion.

Je voudrais remercier le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur l'Alimentation pour avoir voulu tenir cette Réunion de haut niveau au Sénégal.

Je remercie également les co-organisateur, à savoir le Haut Commissariat aux Droits de l'homme (HCDH) et l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).

Je voudrais enfin souhaiter la bienvenue au Sénégal, pays de la Téranga, à tous les experts des pays Frères et Amis de l'Afrique de l'Ouest ainsi que tous ceux venus des différentes contrées dans le Monde

En souhaitant plein succès à vos travaux, et en vous réitérant tout l'intérêt que le Gouvernement du Sénégal accorde aux conclusions et

recommandations de cette importante rencontre, je déclare ouverte la Réunion d'Experts sur la mise en œuvre nationale du Droit à l'Alimentation en Afrique de l'Ouest.

Je vous remercie de votre aimable attention